

■ diffamation

Henri Leroy et l'un de ses soutiens mis en examen

René Pastour et Henri Leroy pourraient comparaître prochainement devant le tribunal correctionnel de Grasse. Le premier pour « *diffamations (et) injures publiques envers un citoyen chargé d'un mandat public* ». Le second pour « *complicité* ».

Sur la base de ces accusations, les deux hommes ont été mis en examen le 12 juin par une juge d'instruction du tribunal de grande instance. La justice avait été saisie par Bernard David. Dans son recours contre la troisième élection de l'UMP Henri Leroy au mandat de maire de Mandelieu-La Napoule le 9 mars, le conseiller municipal estime entre autres griefs, qu'il a été diffamé et injurié dans les colonnes du *Citoyen*. Un journal de quatre pages publié irrégulièrement depuis 2002.

Trois des six numéros imprimés à ce jour ont été distribués gratuitement durant l'année précédant le scrutin, en mars et décembre 2007 puis en février dernier. Sans « *dépôt légal* », accuse Bernard David, cette

publication est l'œuvre de son éditeur, René Pastour.

Farouche partisan

Président de Renouveau politique, « *une association qui s'intéresse à la vie de la cité* », commente sobrement l'hôtel de ville, cet ancien combattant de 78 ans, encarté à l'UMP, est un farouche partisan d'Henri Leroy. Au point de consacrer la totalité des trois numéros de *Citoyen* à soutenir sa candidature. Et le maire de lui rendre la pareille en se prêtant à deux entretiens.

L'adhésion du *Citoyen* à Henri Leroy est telle que la revue n'épargne pas les deux ennemis notoires du maire : son homologue cannois Bernard Brochand et plus encore son opposant mandolocien Bernard David violemment pris à partie sous des qualificatifs peu enviables. « *C'est une propagande électorale innommable* », s'indigne Bernard David.

Pas de réaction de René Pastour. Joint hier, il a refusé de répondre à

nos questions. Au-delà de ce dernier, c'est surtout Henri Leroy que vise Bernard David : « *Le maire est complice d'avoir encouragé sa publication en répondant à ses interviews et d'avoir cautionné cette propagande en ne la dénonçant pas comme le permet le code électoral.* »

"En rien responsable"

« *M. le maire n'a fait que répondre à des questions dans un contexte électoral où il a fait l'objet d'incessantes attaques de la part de M. David. Ses propos ne sont pas reprochables. Et il n'est en rien responsable de cette publication libre et indépendante* », défend le cabinet d'Henri Leroy qui minimise cette mise en examen : « *Depuis la loi du 1^{er} juillet 2007 concernant les faits de presse, le juge d'instruction n'a pas d'autre choix en cas de constitution de partie civile.* »

Rappelons que depuis février, Bernard David est, lui aussi, mis en examen pour diffamation et injures à l'encontre... d'Henri Leroy.

FRED MAURICE